



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Etiquetage informatif

Question écrite n° 50845

Texte de la question

M. Andre Gerin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation sur l'identification bovine et donc sur l'information des consommateurs. Cette identification doit s'appuyer sur un accord interprofessionnel portant notamment sur l'origine, la categorie et le type racial de l'animal. Le syndicat departemental de la boucherie, boucherie-charcuterie et des traiteurs du Rhone pense que pour que l'information soit totalement claire et precise, la date de naissance de l'animal ne devrait pas etre facultative mais obligatoire. Elle ne peut etre valablement remplacee par la categorie designant par exemple « vache de plus de 5 ans ». De plus, ces indications correspondent aux preconisation du Conseil national de la consommation. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour aller dans le sens de plus de clarte dans l'information pour les bouchers francais et pour les consommateurs.

Données clés

Auteur : [M. Gerin André](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50845

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1968